



AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que le conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert statuera sur une demande de dérogation mineure au règlement d'urbanisme, pour la propriété ci-après mentionnée, lors de la séance ordinaire qui se tiendra **le lundi 13 septembre 2021 à compter de 19 h 30**, au Centre multifonctionnel, au 81, rue Hooper à Saint-Lambert.

227, AVENUE DES PYRÉNÉES

Nature de la demande

La demande de dérogation mineure est adressée dans le cadre d'un projet d'agrandissement en sous-sol et vise à autoriser un empiètement dans la marge arrière en contravention à l'exigence prévue à la grille RA-12 de l'annexe 3 du *Règlement de zonage 2008-43*.

Le tableau des dispositions spécifiques de la zone RA-12 prévoit qu'une marge de recul minimale de 9 mètres doit être respectée en cour arrière. Le projet d'agrandissement en sous-sol a une marge arrière 6,96 mètres. L'agrandissement empièterait donc d'environ 2,10 mètres dans la marge arrière.

L'agrandissement sortira de terre d'environ 1,15 mètre et le toit de l'agrandissement sera aménagé en terrasse.

Une présentation du dossier est disponible sur le site web : www.saint-lambert.ca.

En conséquence, tout intéressé est invité à transmettre ses commentaires relativement à cette demande à la greffière par écrit au plus tard le 11 septembre 2021 aux coordonnées suivantes :

Services juridiques et greffe
VILLE DE SAINT-LAMBERT
55, avenue Argyle
Saint-Lambert (Québec) J4P 2H3
Grefe@saint-lambert.ca

DONNÉ à Saint-Lambert ce 27 août 2021.

La directrice du Greffe et du Contentieux et greffière,

Cassandra Comin Bergonzi

Cassandra COMIN BERGONZI



PUBLIC NOTICE

APPLICATION FOR A MINOR EXEMPTION

PUBLIC NOTICE is hereby given that the municipal Council of the City of Saint-Lambert will give a decision on the application for a minor exemption from Planning by-laws, for the property mentioned below, during the regular meeting to be held on **Monday, September 13, 2021 from 7:30 p.m.**, at the Centre multifonctionnel, located at 81 Hooper in Saint-Lambert.

227 AVENUES DES PYRÉNÉES

Nature of the application

The application for a minor exemption is made as part of a basement expansion project and aims to authorize an encroachment in the rear setback in contravention of the requirement provided for in grid RA-12 of Appendix 3 of *Zoning by-law 2008-43*.

The table of specific provisions for zone RA-12 provides that a minimum setback of 9 meters must be respected in the back yard. The basement expansion project has a rear setback of 6.96 meters and would therefore encroach approximately 2.10 meters in the rear setback.

The expansion will emerge approximately 1.15 meters from the ground and a terrace will be set up on the roof of said expansion.

A presentation of the file is available on the website: www.saint-lambert.ca.

Consequently, all interested parties are invited to send their comments relating to this application in writing to the City Clerk **by September 11, 2021** to:

Services juridiques et greffe
VILLE DE SAINT-LAMBERT
55, avenue Argyle
Saint-Lambert (Québec) J4P 2H3
Greffe@saint-lambert.ca

Given in Saint-Lambert on August 27, 2021.

Cassandra Comin Bergonzi

Cassandra COMIN BERGONZI
Director of legal services and City Clerk